

Budget : note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2019

COMMUNE DE LUGARDE

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget 2019 a été voté le 6 avril 2019 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux :

- Produits, services, domaine et ventes diverses : 50 928 €
- Impôts et taxes : 100 354 €
- remboursement aux frais de personnel : 6 500 €
- Dotations : 98 949 €
- Loyers divers : 7 000 €

Les recettes de fonctionnement 2019 représentent 263 731 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires et indemnités et les charges y afférentes (assurances, charges sociales), l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, l'entretien de la voirie, les achats de fournitures diverses (techniques et administratives), les prestations de services extérieurs, les subventions aux associations, les intérêts des emprunts

Les charges du personnel représentent 111 271 €

Les dépenses de fonctionnement 2018 représentent 227 823 €

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

Les impôts locaux (74 354 € pour 2019 ; 73 402 € pour 2018)

Les dotations versées par l'Etat : 98 949 €

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population :

- 2019 : 24 000 € ; 2018 : 22 300 € ; 2017 : 29 606 € ; 2016 : 26 090 €

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	83 130,00	Recettes des services	50 928,00
Dépenses de personnel	111 271,00	Impôts et taxes	100 354,00
Autres dépenses de gestion courante	13 200,00	Dotations et participations	98 949,00
Dépenses financières	4 905,00	Autres recettes de gestion courante	7 000,00
Dépenses exceptionnelles	0,00	Autres recettes	6 500,00
Autres dépenses	15 000,00	Total recettes réelles	263 737,00
Dépenses imprévues	1 780,41		
Total dépenses réelles	249 508,41		
Amortissements	3 215,00	Excédent brut reporté	78 492,41
Virement à la section d'investissement	89 500,00		
Total général	342 223,41	Total général	342 223,41

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2019 :

- concernant les ménages
- . Taxe d'habitation : 8,38 %
- . Taxe foncière sur le bâti : 18,84 %
- . Taxe foncière sur le non bâti : 66,24 %
- concernant les entreprises

Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 0,00 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 74 354 €

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 98 949 € soit une baisse d'environ 1,06 %.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la Commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

dépenses	montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	84 446,97	Virement de la section de fonctionnement	89 500,00
Remboursement d'emprunts	45 785,00	FCTVA	32 599,16
Matériel agricole	29 000,00	Excédent de fonct.	53 876,97
Travaux de voirie	38 367,00	Subventions	45 288,00
Station d'épuration	29 000,00	Amortissements	3 215,00
Dépenses imprévues	1 880,16		
Total général	224 479,13	Total général	224 479,13

c) Les principaux projets de l'année 2019 sont les suivants :

- Achat de matériel agricole
- Travaux de voirie ; remplacement des lampes à vapeur de mercure TR 3
- Diagnostic de la station d'épuration

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : 25 288 €
- du Département : 20 000 €

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement :

répartis comme suit :

- dépenses : crédits reportés 2018 : 0,00 €
nouveaux crédits : 342 223,41 €
TOTAL : 342 223,41 €

- Recettes : crédits reportés 2018 : 78 492,41 €
nouveaux crédits : 263 731,00 €
TOTAL : 342 223,41 €

b) Recettes et dépenses d'investissement :

répartis comme suit :

- dépenses : crédits reportés 2018 : 84 446,97 €
nouveaux crédits : 140 032,16 €
TOTAL : 224 479,13 €

- Recettes : crédits reportés 2018 : 0,00 €
nouveaux crédits : 224 479,13 €
TOTAL : 224 479,13 €

c) Etat de la dette

DATE FIN	CAPITAL INITIAL	CAPITAL RESTANT	AMORT	INTERETS
30/07/2019	38 894,17	4 060,90	4 060,90	263,87
20/10/2021	70 000,00	13 999,96	4 666,67	560,00
15/01/2021	100 000,00	24 242,50	7 795,95	989,09
25/01/2019	100 000,00	11 330,77	11 330,75	409,09
24/04/2023	80 000,00	42 548,93	7 966,38	1 404,11
25/08/2028	100 000,00	97 500,00	10 000,00	1 078,12